



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *premier ministre* DOER fait une déclaration au sujet de l'avis juridique du cabinet d'avocats Arvay Finlay, lequel avis disculpe le ministre de la Consommation et des Corporations des accusations de conflit d'intérêts.

M. PRAZNIK et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose le rapport annuel du Conseil de l'innovation économique et de la technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 203)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* SELINGER dépose le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 204)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. JENNISSON, PENNER (Emerson), RONDEAU, LOEWEN et GERRARD font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Services publics et ressources naturelles

Le mercredi 1^{er} août 2000, à 18 h 30 :

M. le *ministre* SALE remplace M^{me} CERILLI.

Privilèges et élections

M. SCHELLENBERG remplace M. DEWAR;

M. NEVAKSHONOFF remplace M^{me} la *ministre* BARRETT.

Mercredi 2 août 2000

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Services publics et ressources naturelles

Le mercredi 1^{er} août 2000, à 18 h 30 :
M. FAURSCHOU remplace M. TWEED.

Privilèges et élections

M. CUMMINGS remplace M^{me} DACQUAY;
M. REIMER remplace M. ROCAN.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* BARRETT :

que le projet de loi n^o 44 — *Loi n^o 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de MM. ENNS, PENNER (Steinbach), LOEWEN, PENNER (Emerson) et TWEED, M^{me} SMITH (Fort Garry) prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

M. Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 14 h 53 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Qu'il plaise à Votre Honneur,

« Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée législative du Manitoba réunie en session, nous adressons à Votre Honneur remplis de sincères sentiments de dévouement et de loyauté envers Sa Majesté et son gouvernement, et vous prions d'accepter le projet de loi suivant :

« (n^o 51) — *Loi n^o 2 de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000 (2)* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Le lieutenant-gouverneur remercie les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne le projet de loi au nom de Sa Majesté ».

— — —

Le président s'adresse à Son Honneur en ces termes :

« Qu'il plaise à Votre Honneur,

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté des projets de loi qu'en son nom je prie respectueusement Votre Honneur de sanctionner.

« (N^o 11) — *Loi sur la restructuration de la Bourse de Winnipeg et modifications corrélatives/The Winnipeg Stock Exchange Restructuring and Consequential Amendments Act*;

« (N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels et d'autres dispositions législatives/The Personal Property Security Amendment and Various Acts Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi susmentionnés ».

À 14 h 55, Son Honneur se retire.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES